

**Centre social du Val Druel – Convention de partenariat entre la Ville
de Dieppe et la Maison des Jeunes / Maison pour tous**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 27*

LE DIX SEPT DECEMBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 décembre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n° 51), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane (jusqu'à la question n°45), Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°31), Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°65), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CYPRIEN Jocelyne à M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n°52), Mme LEGRAS Liliane à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°46), Mme DUPONT Danièle à Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n°32), Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°66), M. HOORNAERT Patrick à Mme THETIOT Danièle.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François Lefebvre, Adjoint au Maire, expose qu'après la réalisation d'un diagnostic de territoire en début d'année 2009 et l'élaboration d'un projet correspondant aux besoins identifiés, la création d'un centre social est aujourd'hui envisagée au Val Druel. Ce projet sera soumis à l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe en début d'année 2010. L'enjeu était de définir un projet social partagé avec l'ensemble des intervenants du quartier, ayant pour objectif de valoriser les actions menées, de les compléter et d'accompagner le Programme de Rénovation Urbaine. L'élaboration de ce projet, animée par un cadre de la Ville, s'est nourrie des contributions des habitants et des acteurs locaux, dont la Maison des Jeunes / Maison pour Tous, gérant depuis 2007 le Point d'Accueil Jeunes du Val Druel et possédant à ce titre une connaissance du quartier et participant au réseau des partenaires du territoire.

A l'issue de la démarche d'élaboration du projet, les objectifs du centre social sont ainsi formulés :

- travailler à une meilleure coordination des structures intervenant sur le territoire et à la constitution de partenariats opérationnels pour favoriser les complémentarités d'interventions et l'élaboration de projets communs, cette démarche devant aboutir à une meilleure lisibilité pour les habitants.

- développer le centre social comme un espace de citoyenneté en incitant les habitants à s'investir dans les projets (accompagnement dans le montage de toutes initiatives, participation aux instances de consultation ou de délibération de la structure), mais aussi en mettant à leur disposition des espaces ressources, d'accueil, de détente (« café citoyen ») et d'activités.

- lutter contre les inégalités sociales et culturelles en impulsant des propositions d'actions socio-culturelles favorisant aussi bien l'épanouissement et le bien-être personnel que la mobilité et pouvant aboutir à une meilleure insertion sociale (ateliers socio-culturels : cuisine, danses, activités manuelles diverses, ...). Ce travail pourrait permettre également la revalorisation du quartier à l'échelle de la ville, par des actions novatrices rendant le quartier attractif.

- inciter le développement d'actions intergénérationnelles et familiales de façon concertée et collective autour de l'investissement des parents dans les pratiques de leurs enfants afin d'en renforcer les liens (Espace Information Famille), mais aussi à l'extérieur de la cellule familiale en encourageant le rapprochement entre les générations (sorties, repas, cafés des âges, ...).

La Ville de Dieppe et l'Association souhaitent poursuivre le partenariat engagé. La convention ci-jointe définit leurs responsabilités dans la mise en œuvre du projet et les modalités de leur collaboration pour la durée du contrat conclu entre l'Association et la CAF de Dieppe. Elle

précise également les objectifs à atteindre et les moyens qui seront attribués à l'Association par la Ville pour leur réalisation.

Considérant l'avis formulé par la commission n°2 réunie le 8 décembre dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **27 voix « Pour » (le groupe des Elus Communistes et Républicains, M. Frédéric ELOY, le groupe Centriste, le groupe Dieppe Ensemble et le groupe des élus Verts),**

☞ **12 abstentions (le groupe Dieppe A-Venir et M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant).**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

| |
|--|
| <p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.</p> |
|--|